

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 1**

Engagement n° 1 (demandé par GRAME)

Pièce B-0068, page 4, mesure 38.2 - Systèmes industriels

Expliquer la différence entre les frais d'exploitation de (3,2 M) prévus à la colonne 4057 et les frais d'exploitation de (4,7 M) prévus à la colonne 2019 - 2020 du Plan directeur.

Réponse à l'engagement n° 1 :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

Les frais d'exploitation englobent pour l'essentiel le coût des activités de commercialisation, du soutien aux projets, du traitement des demandes, de l'entretien des systèmes d'information, du suivi opérationnel et ceux liés à la révision de l'offre.

Pour le programme Systèmes industriels, le Distributeur considère 2019 comme une année d'exception. En effet, les efforts de simplification de la soumission et du traitement des projets « prescriptifs » réalisés à la fin de l'année 2018¹ devraient porter fruit et avoir un impact à la baisse sur les frais d'exploitation.

Cependant, à partir de 2020, les prévisions de frais d'exploitation sont à la hausse à 4,7 M\$ soit au niveau prévu au Plan directeur. En effet, afin d'atteindre les cibles, le Distributeur doit stimuler la participation de ses clients et notamment aux volets « Sur mesure » et Gestion de l'énergie de son programme par un accroissement de ses activités de commercialisation et par davantage de soutien et d'accompagnement.

¹ Voir pièce HQD-10, document 1 (A-0049), p.11.